



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010, à 15 heures

Président : M<sup>me</sup> Würtz (Vice-Présidente) ..... (Hongrie)

## Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa onzième session extraordinaire (*suite*)
- h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (*suite*)
- i) Harmonie avec la nature (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M<sup>me</sup> Ochir (Mongolie), M<sup>me</sup> Würtz (Hongrie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable**  
(suite) (A/65/88, A/65/275, A/65/278 et A/65/485)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite) (A/65/229, A/65/297 et A/65/298)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/65/115, A/65/301 et A/65/361)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/65/388)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/65/294)
- e) **Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/65/294)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/65/294)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire** (suite) (A/65/25 et A/65/383)
- h) **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (suite) (A/65/279)
- i) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/65/314)

1. **M. Sharma** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les crises récentes, les changements climatiques, et les manquements de la communauté internationale à ses engagements font peser des risques sur les quelques progrès accomplis par les pays les moins développés. Il demande une authentique mise en œuvre de la

Déclaration du Millénaire de l'ONU, du Consensus de Monterrey, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles), ainsi qu'une application concrète des textes issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha en 2008, et de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York en 2009.

2. Les pays développés se doivent d'être plus accommodants en ce qui concerne l'allègement de la dette, l'accès aux marchés et le transfert de technologie et tenir leur promesse d'affecter 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) spécialement réservée aux pays les moins avancés. La quatrième Conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés, qui doit se dérouler à Istanbul en 2011, sera l'occasion de renforcer le partenariat mondial pour le développement durable dans les pays les moins avancés.

3. Les crises actuelles compromettent les retombées économiques du tourisme, qui, selon le Code mondial d'éthique du tourisme, peut être facteur de développement.

4. Les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui aura lieu à Rio de Janeiro en 2012, devront se faire l'écho des nouvelles menaces que posent les bouleversements climatiques pour le développement durable dans les pays qui disposent de peu de ressources et sont plus vulnérables. À cet égard, un accord destiné à succéder au Protocole de Kyoto revêt une importance capitale. C'est sur les petits États insulaires en développement et d'autres États extrêmement vulnérables que les effets négatifs du changement climatique se font le plus durement sentir. Ces États sont ceux qui portent le moins de responsabilités mais ceux qui ont le plus besoin de ressources et de technologies pour leur permettre de s'adapter. L'orateur espère que la seizième session imminente de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aboutira à des résultats encourageants sur les questions liées au développement durable dans les pays les moins avancés.

5. Il attend avec intérêt la tenue du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, prévue pour le début de 2011, année désignée comme Année internationale des forêts. Faisant observer que les pays les moins avancés sont aussi les moins capables de se défendre contre les catastrophes naturelles, l'intervenant réclame une honnête mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, qui tiennent compte des points faibles propres aux pays les moins avancés. Il réclame également un soutien politique et financier plus important pour l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et espère que la dixième session de la Conférence des Parties à cette convention, prévue pour 2011, tout comme la Conférence de Rio de 2012 sur le développement durable, traiteront ce sujet préoccupant tout autant que la nécessité d'intégrer totalement dans les stratégies de développement les questions liées à la désertification.

6. La perte de biodiversité est un autre vif sujet d'inquiétude pour les pays les moins avancés, auquel on doit répondre en apportant sans tarder un appui financier accru et fiable. L'orateur salue l'adoption, lors de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation.

7. Une approche globale qui implique toutes les parties prenantes s'impose si l'on souhaite véritablement mettre en application le programme en faveur du développement durable. Les pays les moins avancés attendent avec impatience la Conférence de Rio de 2012, et l'orateur espère que leur avis sera pris en considération lors de la phase préparatoire.

8. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), parlant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'Organisation des Nations Unies, à savoir les Fidji, la Micronésie (États fédérés de), Nauru, les Palaos, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tuvalu, les Tonga, le Vanuatu et son propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dit que, bien que la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue en marge de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire

pour le développement, ait mis en relief les progrès accomplis dans certains domaines, les résultats d'ensemble sont nettement inférieurs aux résultats escomptés. Il espère que le rapport du Secrétaire général prévu pour 2011 envisagera la création d'une catégorie spéciale pour les petits États insulaires en développement dotée de mécanismes d'appui bien pensés.

9. Les petits États insulaires en développement du Pacifique se heurtent à des obstacles de taille lorsqu'il s'agit d'accéder aux financements internationaux, par exemple les critères à remplir, qui ne correspondent pas à leurs projets souvent modestes, et les conditions d'octroi qui dépassent leurs moyens limités. L'intervenant préconise des mesures internationales pour en finir avec la surpêche et les pratiques halieutiques destructrices au niveau mondial; une aide afin de s'attaquer à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; et des investissements internationaux pour les petites entreprises de pêche.

10. Les petits États insulaires en développement du Pacifique font de leur mieux pour gérer leurs ressources marines uniques de façon responsable. De concert avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ils sont favorables à une résolution sur la protection des récifs coralliens dont dépendent les revenus de la grande majorité de leurs citoyens. En tant que membres de l'Alliance des petits États insulaires, ils cherchent à obtenir des réductions des rejets de gaz à effet de serre plus substantielles que celles qui sont actuellement annoncées. Les ressources financières disponibles rapidement pour l'adaptation aux changements climatiques, qui ne devraient pas être considérées comme faisant partie de l'ADP, devraient être fournies en accord avec les engagements pris à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Copenhague en 2009. De nouveaux mécanismes de financement et une seconde période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto devraient figurer parmi les principaux objectifs de la seizième session prévue à Cancún.

11. **M<sup>me</sup> Ntyam-Ehya** (Gabon), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, fait remarquer que, certes, des progrès ont été réalisés en Afrique quant au développement durable, mais la pauvreté demeure un obstacle majeur, 41 % de la population du continent vivant avec 1 dollar par jour ou moins. Qui plus est, l'action des pays africains pour parvenir à un

développement durable a été freinée par les diverses crises récentes, les changements climatiques et le non-respect des promesses concernant la fourniture de moyens financiers, de technologie et le renforcement des capacités.

12. Le module thématique relatif aux transports, aux produits chimiques, à la gestion des déchets et à l'extraction minière, qui a été débattu à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, a donné plus de poids aux modules thématiques examinés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Groupe africain appelle de ses vœux le succès de la session directive de la Commission en 2011 qui devra faire preuve de pragmatisme et espère que le processus de négociation sera ouvert et non sélectif. La Commission gagnerait à faire une plus large place aux actions facilitant la mise en œuvre à tous les niveaux, en phase avec le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

13. Constatant l'accroissement des difficultés des petits États insulaires en développement, l'oratrice dit qu'une démarche cohérente et systématique, alliée à un appui financier et technique indispensable de la part de la communauté internationale, sera la condition déterminante d'une application efficace du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Le Groupe accueille favorablement la convocation de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

14. Le Groupe africain note avec inquiétude l'intensification des catastrophes naturelles, en termes de fréquence et de gravité. Les pays le plus confrontés et le moins préparés à ce genre d'aléas sont les pays en développement, en particulier en Afrique. Le Groupe africain souscrit pleinement aux objectifs et orientations stratégiques du Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes, se réjouit de l'adoption d'un programme d'action élargi et invite la communauté internationale à se prononcer en faveur de mesures destinées à améliorer la capacité de réaction des pays africains en cas de catastrophe.

15. L'Afrique est le continent le plus vulnérable aux bouleversements climatiques, car la pauvreté endémique limite sérieusement sa capacité à s'adapter.

Le Groupe africain souligne qu'il est urgent de prendre des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique et de réduire les rejets mondiaux d'au moins 50 % d'ici à 2050. Il faudra l'intervention de tous les pays, suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées.

16. La désertification et la dégradation des sols continuent à menacer le développement durable en Afrique. Des facteurs humains comme la déforestation et la surexploitation des terres, auxquels s'ajoutent les changements climatiques, transforment des zones autrefois productives sur le plan économique en terres stériles, ce qui conduit à une misère généralisée. Le Groupe africain a à cœur de mieux faire connaître les raisons de la désertification et de la dégradation des sols grâce à des activités organisées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020). Le Groupe espère que pourra se tenir au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale une réunion de haut niveau portant sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte de la viabilité de l'environnement mondial. Il exhorte tous les organismes compétents des Nations Unies à exécuter les décisions de la Commission du développement durable sur la sécheresse et la désertification adoptées lors de sa dix-septième session.

17. Bien que la biodiversité puisse contribuer de manière substantielle à réduire la pauvreté, elle ne pourra pas être préservée sans une exploitation durable et un partage juste et équitable des avantages tirés des ressources génétiques. Le Groupe africain s'inquiète de l'insuffisance des mesures actuelles en matière de conservation de la biodiversité et réclame des efforts supplémentaires pour que soit atteint l'objectif de 2010 sur la réduction du taux d'appauvrissement de la biodiversité. Il apprécie que la Conférence des Parties à la Convention ait adopté des stratégies de transfert de technologies et de mobilisation des ressources.

18. Le Groupe africain estime que les conclusions de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont cruciales pour les futurs travaux du PNUE, surtout en ce qui concerne sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. Le Groupe africain demande aux Nations Unies d'augmenter les dotations du budget ordinaire du

PNUE et aux donateurs d'accroître leur soutien à ses activités.

19. **M. Errázuriz** (Chili), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe réitère sa volonté de participer de façon constructive aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et souhaite insister sur la nécessité d'encourager la pleine participation des pays en développement à toutes les rencontres officielles.

20. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la seule instance où puisse se négocier une riposte aux mutations climatiques. L'intervenant appelle les États parties à prendre des mesures d'urgence conformément aux principes énoncés dans la Convention, notamment au principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Groupe de Rio espère que des progrès notables seront accomplis à la Conférence de Cancún sur les changements climatiques.

21. Le Groupe de Rio invite la communauté internationale à fournir aux pays en développement de nouveaux moyens financiers additionnels sur lesquels ils puissent compter, une aide pour qu'ils renforcent leurs capacités et aient accès à la technologie, afin de faire face aux conséquences des changements climatiques. D'autre part, le Groupe réaffirme que la Commission du développement durable doit continuer à servir de forum des Nations Unies pour l'examen des questions liées à l'intégration des trois dimensions du développement durable. Le Groupe de Rio participera énergiquement à la session directive de la Commission en 2011 et espère que pourront être garantis les moyens de mettre en œuvre son module thématique.

22. L'orateur affirme de nouveau le soutien du Groupe de Rio au Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, son adhésion tant au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages qu'au Plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020, et son intérêt particulier pour les négociations de la Commission sur les projets de résolution relatifs aux catastrophes naturelles.

23. Étant donné que dans un quart du territoire d'Amérique latine et des Caraïbes, soit 5 millions de kilomètres carrés, le processus de désertification s'accélère, le Groupe de Rio appuie la proposition d'organiser une réunion de haut niveau consacrée à la

désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le cadre de la viabilité de l'environnement mondial, à la veille de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. La région est également frappée par la fonte des glaciers, une élévation du niveau de la mer, une pénurie d'eau pour l'agriculture et une déperdition de la biodiversité.

24. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire (A/65/253), faute d'investissements supplémentaires conséquents et de meilleures politiques en faveur des petites entreprises agricoles dans les pays en développement, nombre de pays pauvres n'atteindront pas l'objectif 1 du Millénaire pour le développement. Le Groupe de Rio renouvelle son appel en faveur de la suppression de toutes les barrières douanières qui faussent le commerce mondial, en particulier les subventions agricoles. Les groupes locaux, autochtones et vulnérables doivent avoir leur mot à dire dans les initiatives en matière de développement durable.

25. Le Groupe rappelle sa détermination à développer des sources d'énergie plus propres, moins coûteuses et plus viables sur le plan écologique; à favoriser l'accès à l'énergie et à des technologies et pratiques efficaces dans tous les secteurs; à diversifier sa matrice énergétique, en recourant davantage, le cas échéant, à des ressources énergétiques renouvelables; et à promouvoir un usage moins polluant et plus judicieux des combustibles fossiles et autres.

26. L'intervenant réaffirme la solidarité du Groupe de Rio avec les petits États insulaires en développement, dont la vulnérabilité a été mise en évidence dans la déclaration politique récemment adoptée à la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice. Lors du processus d'examen, un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle dote les petits États insulaires en développement de ressources nouvelles et supplémentaires, qu'elle renforce leurs capacités et effectue un transfert de technologie, ce qui leur permettrait de progresser sur la voie d'un développement durable.

27. Par ailleurs, le Groupe de Rio attire l'attention sur la nécessité d'actions plus efficaces et cohérentes dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies et redit qu'il faut accélérer l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et

consolider la coopération et la coordination entre le PNUE et les secrétariats des différents accords multilatéraux sur l'environnement.

28. **M<sup>me</sup> Millard-White** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice restent les principaux schémas directeurs pour le développement durable dans les petits États insulaires en développement et qu'ils ont été incorporés aux processus nationaux de planification. Cependant, les efforts déployés par les pays de la CARICOM pour mettre en pratique la stratégie ont été mis en échec par la faiblesse des ressources financières, des compétences techniques et des capacités institutionnelles, et seraient grandement confortés par un accès préférentiel aux financements et à un traitement spécial en ce qui concerne le commerce.

29. Il est stupéfiant de voir que presque deux décennies après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – la Conférence originelle de Rio – on discute encore de la situation particulièrement vulnérable des petits États insulaires en développement. La CARICOM plaidera de nouveau en faveur d'une résolution intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir », qui demande la reconnaissance de la mer des Caraïbes comme région singulière en matière de développement durable. L'oratrice exprime sa déception devant la lenteur des progrès dans l'application du Plan d'action de Bali et la conclusion d'un accord qui succéderait au Protocole de Kyoto. Les habitants des petites îles n'ont pas d'endroit où aller en cas d'ouragan ou de montée du niveau de la mer. La CARICOM veut absolument plafonner la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à 350 parties par million et fixer à 2015 au plus tard la date à laquelle les émissions atteindront leur niveau maximum.

30. Il faut que la Conférence de Cancún sur les changements climatiques donne la preuve qu'on s'achemine enfin vers un instrument juridique contraignant qui instaurera une sécurité juridique dans la lutte contre les bouleversements climatiques; un accord uniquement contraignant sur le plan politique ne servirait ni à réduire les émissions, ni à obtenir des financements. L'intervenante prie le Secrétaire général de veiller à ce que les pays en développement participent aux préparatifs de la conférence et à ce que

des rapports réguliers soient présentés à l'Assemblée générale par le nouveau Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial.

31. **M. Eggleston** (Australie), s'exprimant au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (CANZ), dit que le changement climatique constitue l'un des plus grands défis de l'époque moderne. Ce groupe de pays se déclare favorable au Programme d'action de la Barbade et à la Stratégie de Maurice comme principaux cadres généraux permettant de réfléchir aux problèmes que pose le développement durable des petits États insulaires en développement et salue l'adoption par le sommet de Nagoya sur la biodiversité d'un train de mesures, comme l'« objectif d'Aichi ».

32. Par ailleurs, l'intervenant se réjouit de la création du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial et espère que la voix des plus vulnérables, notamment des petits États insulaires en développement, sera présente dans son rapport. Le groupe CANZ envisage avec plaisir de travailler sur l'économie verte et les questions institutionnelles à la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi en 2011.

33. Dans le monde entier les écosystèmes des récifs coralliens, qui sont les forêts humides de l'océan, sont depuis longtemps menacés par la pollution, les pratiques de pêche destructrices, l'extraction des coraux et le développement du littoral. À cause des nouvelles difficultés posées par les mutations climatiques, on approche du seuil critique. L'année 2010 pourrait bien être la plus mauvaise année pour le blanchiment des coraux, et les écosystèmes coralliens pourraient avoir en grande partie disparus d'ici à 2050. Le groupe CANZ appuie fermement la résolution sur la protection des massifs coralliens.

34. **M<sup>me</sup> Dong Zihua** (Chine) dit que la crise financière internationale a fortement contrarié les tentatives des pays en développement pour parvenir à un développement durable. Il conviendrait que la communauté internationale coordonne mieux ses politiques de façon à favoriser une évolution stable et vigoureuse de l'économie mondiale, en harmonie avec la nature.

35. La Chine attache beaucoup d'importance au développement durable. Dans le cadre de sa stratégie

pour le développement durable axée sur les populations, elle a élaboré et modifié des lois sur l'environnement et a fixé des objectifs rigoureux pour la réduction des rejets de gaz à effet de serre. Malgré son énorme population, son milieu écologique fragile et le développement inégal de ses régions, elle est résolue à transformer son mode de développement et à édifier une société économe en ressources et respectueuse de l'environnement.

36. La Chine approuve l'organisation d'une Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012; elle participera activement aux préparatifs et s'associera sans réserve aux travaux de son secrétariat.

37. Pour faciliter le développement durable des petits États insulaires en développement, il faudrait que les pays développés ouvrent davantage leurs marchés et créent des conditions favorables à leurs activités tournées vers le commerce au service du développement. Les transferts de technologie et le perfectionnement des personnels sont indispensables si on veut les aider à affronter les changements climatiques et les catastrophes naturelles, et devraient être amplifiés. Le Gouvernement chinois n'a pas cessé d'intensifier et d'approfondir sa coopération avec les petits États insulaires en développement.

38. Après avoir exprimé sa gratitude envers les pays et organisations internationales qui ont fourni une aide humanitaire d'urgence après le séisme qui s'est produit dans la province du Qinghai et le glissement de terrain dans la province du Gansu, l'intervenante expose quelques moyens qui permettraient de diminuer les risques de catastrophes naturelles : premièrement, les nations devraient améliorer leur coopération et les échanges d'informations au sujet des catastrophes, ainsi que les systèmes d'alerte avancée et les recherches scientifiques; deuxièmement, il faudrait prendre des dispositions pour renforcer les capacités de prévention des catastrophes à l'échelon local; et troisièmement, il faudrait fournir aux pays en développement la technologie nécessaire pour atténuer les effets des catastrophes, une aide financière et une formation du personnel.

39. La Conférence de Cancún sur les changements climatiques devra aller au-delà des résultats obtenus à Copenhague et poursuivre la dynamique de double négociation de la Feuille de route de Bali. Il serait bon d'imposer des objectifs de réduction quantifiée des

émissions plus exigeants pour les pays développés pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; les pays développés qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto devraient s'engager à réduire leurs émissions de manière comparable. Il faudrait que des structures institutionnelles efficaces permettent de s'assurer que les pays développés s'acquittent de leur engagement à apporter un soutien, notamment par la filière rapide de financement. Les pays en développement ont besoin de prendre des mesures d'atténuation adaptées à leur propre situation, avec l'appui des pays développés pour ce qui est du financement, de la technologie et du renforcement des capacités.

40. La communauté internationale n'a pas encore prêté suffisamment attention au problème de la désertification. Compte tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées, les pays développés devraient octroyer des fonds et une assistance technique aux pays victimes de la désertification. La lutte contre la désertification ne peut pas se passer de ressources financières nouvelles et supplémentaires, ni d'une réforme des organes de la Convention.

41. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour hâter l'application des textes issus de la récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité et dixième réunion de la Conférence des Parties, et faire son possible pour atteindre les objectifs internationaux en matière de biodiversité en accordant des fonds et un soutien technique qui permettront de renforcer les capacités des États parties en développement.

42. La Chine appuie les initiatives visant à renforcer le rôle du PNUE, à promouvoir la coordination entre instruments multilatéraux dans le domaine de l'environnement et à mettre à disposition un financement stable et sûr pour la gouvernance internationale de l'environnement. Elle incite le PNUE à mener une étude d'ensemble sur les questions que soulève l'économie verte et à offrir une aide aux pays en développement dans les secteurs du transfert de technologie et du renforcement des capacités.

43. **M. Al-Fayez** (Arabie saoudite) fait remarquer que l'amélioration de l'accès aux ressources énergétiques est un élément clef de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. C'est pourquoi

l'Arabie saoudite voit d'un bon œil les investissements publics et privés dans l'expansion de sa capacité de production d'énergie. De même, elle honore son engagement de protéger l'environnement tout en cherchant à augmenter la compétitivité de ses industries.

44. Il faut trouver un juste équilibre entre la nécessité de se préoccuper du changement climatique et les impératifs du développement. L'Arabie saoudite prend part aux forums mondiaux sur le réchauffement planétaire et les autres enjeux écologiques, et a accompli de gros progrès dans l'utilisation plus rationnelle et plus propre des sources d'énergie traditionnelles aussi bien que dans le développement d'énergies renouvelables.

45. **M<sup>me</sup> Loo** (Singapour) fait observer que son pays, État insulaire en développement qui manque d'eau et de ressources minérales et qui a une économie ouverte ne lui permettant pas de résister aux perturbations extérieures, a dû chercher un modèle de développement écologiquement viable. Il a donc mis en place le Sustainable Singapore Blueprint en 2009, qui comporte quatre volets : optimiser l'utilisation des ressources, améliorer l'environnement urbain, renforcer les capacités et stimuler les actions communautaires. Pour rationaliser l'usage de ses ressources, Singapour a défini des objectifs chiffrés et a lancé un plan-cadre national sur l'efficacité énergétique. Pour valoriser l'environnement urbain, Singapour offrira 0,8 hectare d'espaces verts pour 1 000 personnes, améliorera les infrastructures pour piétons et cyclistes et rendra obligatoire l'utilisation des transports en commun pour 70 % des déplacements aux heures de pointe.

46. Pour accroître son potentiel, Singapour investira dans la recherche et le développement dans des secteurs tels que l'énergie solaire et facilitera le partage des connaissances à l'échelle internationale par l'organisation de manifestations comme la Semaine internationale de l'eau de Singapour. Singapour invite également les organisations communautaires, de terrain et non gouvernementales (ONG) à instruire le public sur les façons d'adopter un mode de vie qui respecte davantage l'environnement.

47. Singapour s'attache à tout faire pour parvenir à ses objectifs en matière de développement durable et serait ravie de partager ses expériences et les enseignements qu'elle en a tirés.

48. **M<sup>me</sup> Volken** (Suisse) fait observer que la protection de l'environnement est la base d'un avenir économique sain. Il sera difficile d'obtenir que tous les États Membres s'entendent sur une définition précise de l'« économie verte », mais il devrait être possible d'arriver à une conception commune. Pour la Suisse, l'économie verte doit encourager les technologies propres et peu gourmandes en ressources, la transparence des marchés, les pratiques durables dans l'adjudication des marchés publics ainsi que des modes de consommation et de production durables. La mise au point d'un plan-cadre décennal de programmes de consommation et de production durables et son adoption à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable représenteraient une contribution essentielle à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

49. Certes, l'autre thème de la Conférence – le cadre institutionnel du développement durable – est étroitement lié au problème de la gouvernance internationale de l'environnement, mais les deux doivent rester distincts; la gouvernance internationale de l'environnement n'est que l'un des piliers du cadre institutionnel du développement durable. Les consultations qui ont actuellement lieu sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement doivent continuer, pour nourrir ultérieurement le processus préparatoire de la Conférence. La Suisse salue la mise en place par le Secrétaire général d'un groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, dont le rapport constituera une contribution en vue de la Conférence.

50. Pour élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces de la biodiversité, il faut une assise scientifique solide qui permette de prendre des décisions fondées. La Suisse est très favorable à la création de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES), organisme scientifiquement et techniquement indépendant. Il conviendrait que l'Assemblée générale adopte la décision de créer cette plate-forme le plus rapidement possible; ses modes opératoires pourraient alors être définis à sa première séance.

51. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) dit que, en qualité de dépositaire des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, l'Afrique du Sud a le devoir

de veiller à l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le cadre plus large du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes suivants issus des conférences de l'ONU. De plus, en tant que troisième pays au monde pour la richesse de sa biodiversité, il lui appartient de garantir que les avantages découlant de l'utilisation durable des ressources génétiques soient équitablement répartis entre les citoyens et la communauté internationale. Bien que la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Nagoya, n'ait débouché sur aucun instrument juridique contraignant sur le partage de ce type de ressources, l'Afrique du Sud est heureuse que les négociateurs aient réussi à réduire l'écart sur ce point.

52. Dans l'espoir de continuer à freiner la disparition de la biodiversité, l'Afrique du Sud, en dépit de ses moyens financiers, humains et techniques restreints, a adopté des lois strictes sur la conservation de l'environnement et de l'eau. Les domaines thématiques retenus par la Commission du développement durable pour sa dix-neuvième session, à savoir les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière et le plan-cadre décennal de programmes de consommation et de production durables, sont des questions extrêmement pertinentes sur lesquelles le Gouvernement d'Afrique du Sud a noté des avancées sensibles malgré le fossé qui persiste entre l'économie « primaire » et l'économie « secondaire » du pays.

53. Vu l'incidence des catastrophes naturelles engendrées par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques sur les communautés vulnérables, en particulier dans les pays en développement, l'absence de progrès dans les négociations précédant la Conférence de Cancún sur les changements climatiques inspire certaines craintes. Les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées doivent continuer à régir les négociations en vertu de la Convention pour parvenir à un accord équitable sur le changement climatique, associant toutes les parties, universel, transparent et ayant force de droit. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud a fait cause commune avec le Mexique et le Danemark pour assurer la continuité et guider les négociations. Par ailleurs, les recommandations formulées par le Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial,

actuellement placé sous la présidence conjointe des Présidents d'Afrique du Sud et de Finlande, sont censées contribuer dans une large mesure au développement durable et, en particulier, aux négociations sur les changements climatiques.

54. La désertification aggrave encore les difficultés que rencontre l'Afrique, telle l'insécurité alimentaire, et oblige à décupler les efforts en faveur d'une gestion des terres écologiquement viable dans les zones arides, semi-arides et sèches. L'Afrique du Sud a renforcé sa coopération avec la société civile dans le but de prendre à bras le corps les problèmes de désertification dus à la dégradation des sols, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Il faut absolument appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le plan stratégique décennal pour en accélérer la mise en œuvre (2008-2018), et prendre des mesures dans la période 2010-2020, proclamée Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

55. **M. Abay** (Éthiopie) dit que bon nombre de personnes ne sont pas conscientes du rôle fondamental que joue la biodiversité dans les écosystèmes sains et florissants et son importance pour l'agriculture, les moyens de subsistance des pauvres en zone rurale, la réglementation sur l'état de l'environnement local et la prévention de la pollution. Malgré les efforts pour donner un coup de fouet à son économie et à son taux de croissance annuelle sur les sept dernières années, l'Éthiopie n'a pas manqué d'accorder toute l'attention voulue à l'environnement, et, étant l'un des principaux centres au monde pour la biodiversité des plantes, sait par expérience que les mesures destinées à prévenir la détérioration des terres, la pollution et les bouleversements climatiques sont des solutions réalistes pour inscrire la biodiversité dans la durée. Néanmoins, il serait bon que la communauté internationale apporte sa pierre à l'édifice en adoptant des dispositions qui garantissent le partage équitable des bienfaits de la biodiversité, réalisant par là le troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique.

56. L'Éthiopie accueille positivement les décisions prises à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Nagoya (Japon). Quoique l'Afrique ait peu contribué au réchauffement de la planète, elle souffre abondamment des changements climatiques et a donc besoin de ressources financières pour des mesures

urgentes d'adaptation et d'atténuation, notamment en faveur des forêts, et pour la mise au point de plans et programmes plus ambitieux. De manière générale, il est indispensable d'avoir une vision intégrée, coordonnée et équilibrée du développement durable.

57. **M. Muñoz Tuesta** (Pérou) dit que les menaces que font peser les changements climatiques sur l'environnement, ses écosystèmes et la biodiversité sont un problème mondial multisectoriel. Le Pérou, pays à la biodiversité particulièrement riche, est très exposé aux répercussions négatives des changements climatiques et prêche en faveur d'actions efficaces de grande envergure pour contenir ce phénomène planétaire. Ces mesures devraient être encadrées par les pays développés et appliquées avec diligence par les pays en développement.

58. Il serait bon que les négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques conduisent à des résultats contraignants, ambitieux, concrets et consensuels qui reflètent les convergences politiques auxquelles on est parvenu lors des Conférences sur les changements climatiques, de Copenhague en 2009 et de Cancún en 2010. Ces textes devront comporter une proposition audacieuse de réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre de la part des pays en développement, équivalant à 30 % des niveaux « normaux », d'ici à 2020, et à 40 % d'ici à 2050. Le Pérou a la ferme intention de parvenir, en 2021, à un taux de déforestation nul en ce qui concerne les forêts primaires en recourant à des sources d'énergies renouvelables non conventionnelles, à l'énergie hydraulique et au biocarburant, et de traiter complètement les résidus solides. À ces fins, le Pérou a besoin du soutien sans faille de la communauté internationale, qui passe par les mécanismes connus de financement et de coopération. Les bases sont jetées pour que la Conférence de Cancún sur les changements climatiques institue un fonds vert pour le financement du changement climatique, adopte des règles pour la surveillance, le signalement et le contrôle de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD), et prolonge la durée du Protocole de Kyoto. S'agissant d'un problème mondial, le changement climatique exige une riposte collective et ferme de la communauté internationale.

59. Les ressources génétiques du Pérou, pays multiculturel doté d'une immense biodiversité, sont indissociables des connaissances traditionnelles qui

existent dans le pays. Ces connaissances peuvent faciliter les applications innovantes, et leur utilisation, combinée à celle des ressources elles-mêmes, doit être régie par une réglementation internationale sur l'accès et le partage des avantages pour éviter le biopiratage; encourager la préservation, la diversité, l'exploitation équitable et durable de ces richesses ainsi que leur utilisation dans la recherche et le développement; et protéger le droit souverain des pays d'origine sur ces ressources et ces connaissances. L'accès aux ressources en question n'est peut-être soumis à aucune condition par les pays utilisateurs. La récente adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages par la Conférence des Parties est un pas important dans cette direction.

60. **M<sup>me</sup> Pessoa** (Brésil) dit que l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages est une victoire pour tous les États, en particulier pour les pays qui jouissent d'une immense biodiversité comme le Brésil. De même, l'adoption d'un plan stratégique connexe et d'une stratégie de mobilisation des ressources, assortie d'indicateurs précis pour mesurer les progrès en matière de financement, a une importance capitale. L'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité devrait être renforcée de façon à bâtir les capacités des pays en développement en vue d'un développement durable. Par conséquent, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires à la création de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES).

61. La Déclaration adoptée à la deuxième Conférence internationale sur le climat, la durabilité et le développement dans les régions semi-arides, qui a eu lieu au Brésil en août, préconise des actions décisives pour le bien-être des humains et des écosystèmes dans les zones arides du monde entier. La Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) a été lancée à cette conférence. La désertification constitue un obstacle au développement à travers le monde, surtout en Afrique et dans la région Amérique latine-Caraïbes, où se situe la région semi-aride la plus peuplée du monde. Les initiatives pour sensibiliser l'opinion sur la désertification, la détérioration des terres et la sécheresse doivent se poursuivre, et les activités destinées à lutter contre les mutations climatiques

doivent continuer à se faire en fonction des responsabilités communes mais différenciées et des capacités de chacun.

62. La matrice énergétique du Brésil comprend essentiellement des énergies renouvelables, parallèlement à une réduction des émissions provenant de la déforestation. Au vu des défis qui subsistent, il faut que les pays développés prennent des engagements sur la limitation des rejets, conformément au Protocole de Kyoto, et s'acquittent de leurs obligations en matière de technologie, de financement et de renforcement des capacités. À Cancún devrait être adopté un ensemble de décisions équilibrées illustrant la nature des diverses questions qui se rapportent au sujet.

63. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, que doit héberger le Brésil en 2012, devra insuffler une vigueur nouvelle à l'engagement politique en faveur du développement durable. Elle devrait être, pour les gouvernements et les parties prenantes, l'occasion d'unir leurs forces autour d'un projet international commun permettant d'évaluer les progrès et les déséquilibres qui persistent et de recenser les nouveaux problèmes qui surgissent. Cette manifestation devrait aussi générer de futures initiatives nationales et internationales en faveur du développement durable, s'appuyant sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans cet esprit, il faut que soient adoptés des textes axés sur l'action et suivis de résultats tangibles en matière de financement, d'accès à la technologie et de renforcement des capacités pour les pays en développement.

64. **M. Shin Boo-nam** (République de Corée) dit que le changement climatique représente l'une des plus graves menaces pour le développement durable. Si l'on ne relève pas le défi, la pauvreté augmentera. Pour certains petits États insulaires en développement, les bouleversements climatiques relèvent du péril existentiel. Désireuse de participer aux efforts pour contrer les effets des changements climatiques au niveau mondial, la République de Corée s'est fixé un objectif de réduction volontaire de 30 % du niveau « normal » d'ici à 2020 et a proposé d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2012.

65. Selon le PNUE, la transformation de l'économie mondiale en une économie verte est la condition absolue de survie des systèmes économiques et sociaux au XXI<sup>e</sup> siècle. La République de Corée, premier pays à s'approprier la croissance verte comme stratégie nationale de développement durable, a fondé l'Institut mondial de la croissance verte en juin 2010 afin de promouvoir la croissance verte et un modèle économique à long terme, en particulier pour les pays en développement.

66. Comme le montre l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire de 2005, les espèces s'éteignent en raison des activités humaines à un rythme 100 fois plus rapide que celui de l'extinction naturelle. De ce fait, la République de Corée accueille avec satisfaction l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages et d'un plan stratégique décennal de la Convention sur la diversité biologique. La mise en œuvre effective de ce plan requiert de combler le fossé entre science et politique en effectuant une évaluation ponctuelle et en échangeant les connaissances scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. C'est pourquoi, à la troisième Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui s'est tenue en juin à Busan (République de Corée), de nombreux gouvernements sont tombés d'accord pour créer l'IPBES, qui donnera une impulsion aux activités mondiales en faveur de la conservation des ressources biologiques et des services écosystémiques et de leur utilisation durable, en fournissant des informations scientifiques essentielles et un soutien aux décideurs et en facilitant le financement de façon à renforcer les capacités.

67. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique), parlant des changements climatiques comme d'un défi de dimension mondiale qui appelle une solution d'ordre mondial, déclare que toutes les économies de première importance se doivent de prendre des mesures sérieuses pour faire baisser les émissions. Résolu à se convertir à une économie reposant sur une énergie non polluante et à coopérer avec les pays du monde entier pour favoriser les technologies propres, les États-Unis assumeront le rôle de chef de file. Dans cette optique, ils multiplient leurs efforts pour aider les pays les plus vulnérables, parmi lesquels les petits États insulaires

en développement et les pays les moins avancés, ainsi que d'autres nations, à s'adapter aux changements climatiques. La Conférence de Cancún sur les changements climatiques offre une bonne chance de progresser, en faisant fond sur l'Accord de Copenhague. Les États-Unis collaboreront avec toutes les parties à la Convention pour trouver une issue équilibrée à la Conférence.

68. Le Gouvernement des États-Unis donne la priorité aux actions fondées sur des données scientifiques visant à sauvegarder la biodiversité et approuve donc la création d'une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et entend coopérer avec l'Assemblée générale et d'autres organismes de l'ONU, plus précisément le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre des dispositions contenues dans les textes de Busan (UNEP/IPBES/3/L.2/Rev.1).

69. Quant à Action 21, depuis le Sommet mondial de 2002 pour le développement durable, la Commission du développement durable privilégie les résultats concrets sur le terrain. Les États-Unis comptent bien, au cours du processus préparatoire, affiner davantage les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 et débattre de la signification d'« économie verte ». La Conférence devrait motiver tous les acteurs – instances gouvernementales, ONG, entreprises, société civile et jeunes – de sorte qu'ils œuvrent ensemble au développement durable.

70. Au cours des cinq dernières années, les petits États insulaires en développement ont remarquablement progressé sur la voie de l'application de la Stratégie de Maurice. Eu égard aux risques considérables que pose le changement climatique pour le développement de ces États, les États-Unis s'emploient à les aider à développer leur capacité d'adaptation aux phénomènes naturels extrêmes et aux défis inconnus. Pour ce qui est d'Habitat, les États-Unis tentent de mieux comprendre les forces qui poussent à l'urbanisation et l'incidence de cette tendance profonde, et de nouer des partenariats opportuns, dont un avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

71. Quant à la gouvernance internationale de l'environnement, le PNUE joue un véritable rôle moteur sur les problèmes d'écologie à l'échelle mondiale. Les États-Unis attendent avec intérêt l'examen d'une série de questions importantes par cet organisme en février 2011, notamment l'adoption de son programme de travail et de son budget pour 2012-2013. Le PNUE a accompli des progrès significatifs en ce qui concerne la coopération au sein du système des Nations Unies, le renforcement des capacités et la réforme institutionnelle.

72. **M. Alhashash** (Koweït) dit que le partenariat international et le respect des engagements d'ordre financier sont primordiaux si l'on souhaite assurer un développement durable et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes distribue des milliards de dollars à des centaines de pays à travers le monde. Le Koweït contribue aussi au développement par l'intermédiaire du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, du Fonds africain de développement et de l'aide bilatérale.

73. À l'intérieur du pays, il investit pour les quatre prochaines années plus de 100 milliards de dollars dans des projets de développement nationaux, par exemple dans l'éducation, la santé et les infrastructures. Le Koweït prône l'usage de technologies propres, la diversification des sources d'énergie et l'élimination des droits de douane sur les technologies et le matériel peu polluants afin de protéger l'environnement. Dans la même logique, il fournit à certains pays des techniques de pointe pour l'exploration, le raffinage et la combustion du pétrole. L'intervenant espère que la Conférence de Cancún sur les changements climatiques donnera lieu à un accord contraignant qui abaissera sensiblement le taux d'émissions de gaz à effet de serre.

74. **M. Zdorov** (Biélorus) dit que son pays s'efforce de contribuer à résoudre les problèmes de développement durable au niveau mondial, notamment les mutations climatiques. Le Biélorus appelle tous les États parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas encore activé leurs procédures internes à le faire sans tarder, de sorte que soit accepté l'amendement à l'annexe B stipulant que le Biélorus prend un engagement chiffré sur la réduction de ses rejets de gaz à effet de serre.

75. Il importe que les négociations sur un nouvel accord relatif aux changements climatiques débouchent sur une solution à long terme et servent les intérêts de toutes les parties. Une proposition du Bélarus a pour objet de simplifier la procédure d'adoption des amendements aux annexes du Protocole de Kyoto, en réduisant l'intervalle entre la première période d'engagement et les suivantes. Une autre proposition du Bélarus augmenterait le potentiel des pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en incluant parmi les mécanismes de flexibilité des projets pour la restauration et la conservation des forêts et des marais dégradés.

76. Le nouvel accord sur le climat doit être équitable envers tous les pays et groupes de pays et les procédures ne doivent pas être un obstacle insurmontable pour les pays qui ont décidé de prendre un engagement chiffré sur le plafonnement ou la réduction des émissions. Le Bélarus ne doute pas que la Conférence sur les changements climatiques qui se déroulera au Mexique en novembre et décembre sera féconde.

77. Le Bélarus apporte son soutien à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et respecte sans faillir sa promesse d'atteindre l'objectif du Millénaire portant sur l'éducation. Il présentera volontairement au Conseil économique et social son rapport national à ce sujet en 2011. Il y a place pour une plus grande coopération entre pays à revenu intermédiaire et pays en développement dans le domaine de l'éducation, et pour la formation d'experts qui prêteront main-forte dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bélarus est disposé à travailler en ce sens avec les pays en développement.

78. **M. Rodríguez Hernández** (Cuba) dit que les objectifs arrêtés d'un commun accord sur la préservation de l'environnement sont loin d'être atteints, comme l'ont démontré le récent Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion de haut niveau sur la biodiversité et la Réunion chargée d'examiner la Stratégie de Maurice, qui s'est tenue en septembre. Certains petits États insulaires pourraient même disparaître à la suite du changement climatique et de leur particulière vulnérabilité. Et pourtant les pays en développement sont toujours entravés par un manque de ressources financières nouvelles et supplémentaires, l'incapacité des pays développés à tenir leur parole en matière

d'APD et l'accès restreint aux nouvelles technologies à des conditions favorables. Il est apparu lors des négociations sur le document final du Sommet sur les objectifs du Millénaire que les pays riches, propriétaires des ressources, des technologies et du savoir-faire, manquent, comme par le passé, de la volonté politique nécessaire pour remédier à la situation critique actuelle, qui supposerait de transformer les modes de consommation et de production non viables sur le plan économique et écologique.

79. Les économies des pays développés portent la principale responsabilité des changements climatiques, qui compromettent l'existence de l'espèce humaine. Il faut régler cette dette historique de manière juste et selon le principe des responsabilités partagées mais différenciées et les principes et engagements énoncés dans la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

80. Les engagements pris par les pays développés sur la réduction chiffrée et contraignante des émissions doivent être encore plus ambitieux. La Conférence de Cancún sur les changements climatiques testera leur volonté politique. Saisiront-ils cette occasion pour parvenir à un accord contraignant ou bien les ambitions d'une poignée de pays provoqueront-elles la destruction de la planète? Il est impératif de prendre des mesures pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution résultant des émissions de gaz, pour la promotion des énergies renouvelables et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. À ce propos, Cuba apporte son soutien à la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable, qui aura lieu 20 ans après la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement et fera le point sur les progrès dans la mise en œuvre des engagements pris lors de cet événement. En tant que principal mécanisme de suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la Commission du développement durable sert de cadre pour maintenir l'équilibre indispensable entre développement économique, développement social et protection de l'environnement.

81. Faute d'une coopération internationale légitime et désintéressée, surtout entre le Nord et le Sud, et faute de volonté politique, il ne sera pas possible de s'acheminer vers un développement durable.

82. **M<sup>me</sup> Esposito** (État plurinational de Bolivie) dit que la conjonction des crises financière, climatique et

énergétique semble indiquer qu'un cycle capitaliste a atteint ses limites. Le présent modèle économique conduit à l'accumulation et à la consommation excessives dans les pays riches, avec pour conséquence une détérioration de l'environnement. Que cela se traduise par la disparition des espèces, l'acidification des océans, la fonte des glaciers ou la désertification, la croissance exponentielle des pays développés est sur le point d'excéder la capacité de la planète jusqu'au point de non-retour. Une telle croissance n'est pas tenable dans un monde aux ressources limitées.

83. C'est pourquoi il est urgent de repenser le modèle de développement et de prendre une autre voie permettant aux êtres humains de vivre en harmonie avec la nature. Ceux-ci doivent admettre qu'ils vivent sur une planète dont les ressources ne sont pas illimitées et que le développement ne peut pas être infini mais se trouve restreint par la capacité régénératrice de la planète et de la nature. Le but devrait être de satisfaire les besoins humains fondamentaux en causant le moins de dommages possibles à la Terre nourricière.

84. Il serait bon que les Nations Unies mettent au point des indicateurs et des mécanismes de surveillance appropriés et conçoivent des stratégies et des politiques de développement qui tiennent compte des contraintes en question. En tant qu'indicateur économique purement quantitatif, le produit intérieur brut (PIB) ne peut pas mesurer l'impact de la consommation actuelle sur la nature et les futures générations. Il faudrait imaginer des indicateurs complémentaires qui prennent en compte la dégradation de la nature engendrée par la croissance économique. Le développement durable doit garantir une croissance en harmonie avec la nature. Cette harmonie ne peut se faire sans équité entre les humains et sans le respect du droit à la vie des animaux, des plantes, des rivières et des glaciers. La planète peut exister sans l'homme, mais l'homme ne peut exister sans la Terre nourricière. Il faut donc reconnaître les droits de la nature dans le cadre d'un vaste débat sur les alternatives pour restaurer l'équilibre avec la Terre nourricière.

85. Les tentatives faites pour réguler les effets de l'activité humaine sur la nature par le biais de mécanismes de marché ne peuvent qu'aggraver l'état de l'environnement. Tout plan destiné à réparer les préjudices causés à la biodiversité doit reconnaître les droits souverains des États sur leurs ressources naturelles. Il faut que les Nations Unies admettent que

les peuples autochtones ont des droits, en particulier le droit à la propriété foncière.

86. La délégation bolivienne propose la création d'un tribunal international chargé de la justice en matière d'environnement et de climat, qui engagerait des poursuites en cas de crime contre la nature.

87. **M<sup>me</sup> Urawadee Sriphiromya** (Thaïlande) dit que l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et du Plan stratégique décennal de la Convention marque une étape décisive.

88. Le modèle de développement qui prévaut depuis la révolution industrielle se trouve aujourd'hui dans une impasse pour ce qui est de l'environnement. La dépendance à l'égard du pétrole et les modes de vie générateurs de gaspillage ont entraîné des coûts sur le plan social et écologique. Il faut trouver un nouveau modèle de développement favorisant une croissance soutenue, équitable, qui ne laisse personne sur le bord de la route et qui s'accompagne d'alternatives pour parvenir à une production et à une consommation durables et pour résoudre les problèmes de raréfaction de l'eau et de l'énergie. Ce modèle pourrait être discuté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, ainsi que d'autres idées originales, comme l'économie verte, dans la perspective du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. L'« économie de suffisance » qui pourvoit aux besoins de la population de Thaïlande a contribué au redressement du pays après le désastre financier de 1997 déclenché par une croissance alimentée par la cupidité. L'économie verte est considérée comme un moyen de produire de la croissance et d'accroître la compétitivité au fur et à mesure que le pays évolue vers une société émettant peu de carbone et reposant sur la connaissance.

89. La réforme de la gouvernance internationale de l'environnement a pour finalité une plus grande cohérence, une meilleure coordination et des réponses mieux adaptées à une série de défis écologiques de plus en plus nombreux. Les recommandations du groupe consultatif composé de ministres ou de représentants de haut niveau au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) formeront une base précieuse pour la discussion du cadre institutionnel relatif au développement durable à la Conférence d'examen de Rio, 20 ans plus tard.

90. Il faut des partenariats plus solides à tous les niveaux pour offrir aux pays en développement un accès aux technologies et aux connaissances techniques adéquates face aux changements climatiques. Une meilleure coopération Sud-Sud et une meilleure coopération triangulaire permettraient à ces pays de mettre en œuvre leurs programmes de développement. Les programmes de coopération au développement de la Thaïlande sont centrés sur le développement agricole, les services de santé et le développement des ressources humaines.

91. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit que son pays, membre du nouvellement créé Groupe vert, est acquis à la cause du développement durable, qui nécessite une quête incessante de réponses et de solutions créatives, et à la protection des ressources naturelles. Il insiste sur le rôle primordial du multilatéralisme lorsqu'on étudie ces sujets. La coopération internationale, couplée aux efforts de chaque pays, doit être la réponse au péril écologique. Le Costa Rica est partisan du principe des responsabilités communes mais différenciées.

92. L'intérêt du Costa Rica pour le développement humain viable à long terme remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il a pris des mesures pour assurer une croissance économique partagée équitablement; la démocratie, la paix et le développement humain; et la défense de la nature. Du fait de cette culture écologique de longue date et des politiques visionnaires de ses présidents dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les zones protégées représentent 28 % du territoire national, et 85 % de l'électricité du pays provient de sources renouvelables. D'autres initiatives ont été prises dans les domaines de la gestion de l'eau, des incitations en faveur des forêts et de l'élimination des déchets à haut rendement énergétique grâce à la coopération entre secteur public et secteur privé. Le Costa Rica se fait l'avocat des politiques énergétiques dictées par les principes de durabilité et d'accès universel. Il souscrit à l'action de la Deuxième Commission qui vise à définir des stratégies de coopération, à renforcer les capacités nationales et à transférer la technologie aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent installer des réseaux électriques respectueux de la nature. Il reste beaucoup à faire aux niveaux national et international pour diminuer le coût des énergies renouvelables.

93. Le Costa Rica, qui a reçu en 2010 le Future Policy Award du World Future Council et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya,

a prouvé qu'il est possible de s'occuper à la fois de la dégradation écologique et de la pauvreté, et que les pays en développement peuvent contribuer de manière créative et décisive à trouver des solutions aux problèmes nés des changements climatiques. De la détermination et du désir d'agir dépend la réussite de la Conférence de Cancún sur les changements climatiques.

94. **M. Sumi** (Japon) accueille avec satisfaction l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et de l'objectif d'Aichi à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qu'il a organisée. Le Japon se réjouit également de l'adoption simultanée du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques lors de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena.

95. Le Japon propose d'adopter une résolution instaurant une décennie des Nations Unies pour la biodiversité, qui coïnciderait avec la période couverte par le Plan stratégique de la Convention et créerait une forte synergie avec la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification. D'autre part, le Japon demande à la Deuxième Commission d'adopter une résolution sur la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pendant la présente session de l'Assemblée générale.

96. Ayant promis solennellement à Copenhague de réduire ses émissions, d'ici à 2020, de 25 % par rapport au niveau de 1990, le Japon continuera à coopérer pour que soit adopté à la Conférence de Cancún un nouveau document sur les changements climatiques, détaillé et juridiquement contraignant. Après avoir accueilli à Nagoya, la semaine précédente, la Réunion ministérielle sur le Partenariat REDD-plus chargé de lutter pour la réduction des rejets causés par le déboisement et la dégradation de la forêt, le Japon persévéra dans son soutien des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, qui subissent les effets néfastes des mutations climatiques et tentent de réduire leurs émissions.

97. Parce qu'il attache une énorme importance au dialogue avec les petits États insulaires en

développement, le Japon a hébergé la Réunion ministérielle intérimaire de la réunion du Forum des dirigeants des îles du Pacifique en octobre et a fourni une aide appropriée dans les domaines de l'environnement, du changement climatique, de la santé et de l'éducation, notamment une contribution non négligeable au Forum des îles du Pacifique dans le cadre du Fonds communautaire pour l'environnement dans le Pacifique. En septembre, le Japon a organisé la deuxième Conférence ministérielle Japon-CARICOM, qui s'est penchée sur la coopération future pour remédier à la vulnérabilité et défendre la sécurité humaine, l'intégration dans l'économie mondiale, les questions relatives à l'environnement et au climat, et l'aide à la reconstruction de Haïti. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 fournit des recommandations utiles sur la façon de renforcer la capacité de résistance à des événements comme les récents tremblements de terre en Haïti, au Chili et en Chine.

98. Les efforts accomplis à l'échelle internationale pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes privées de services d'assainissement de base ont pris du retard. En fait, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont signalé que les progrès concernant l'assainissement ont molli pendant la période 2006-2008. Aussi, le Japon est favorable à l'adoption d'une résolution sur le suivi de l'Année internationale de l'assainissement, 2008, pour qu'on avance plus rapidement sur la voie d'un assainissement durable dans le cadre de l'initiative « five-year drive to 2015 ».

99. Pour avoir été à l'origine de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), le Japon organisera en novembre une table ronde sur la Décennie à mi-parcours et, plus tard, une conférence sur l'achèvement de la Décennie afin de faire une synthèse des actions entreprises par les divers acteurs concernés et des réalisations de la stratégie de l'UNESCO dans ce domaine.

100. Pour finir, le Japon espère que l'esprit de partenariat dont ont fait preuve les pays développés et les pays en développement à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement triomphera de nouveau lors de la Conférence de Rio en 2012.

101. **M<sup>me</sup> Mørch Smith** (Norvège) apprécie que l'accent soit mis sur la réduction du taux de déperdition de la diversité biologique à Nagoya. Il est primordial d'assurer la sécurité alimentaire par la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'action menée à l'échelle mondiale dans les domaines de la réduction de la pauvreté et des changements climatiques. Puisque l'articulation entre science et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques gagnerait à être renforcée, l'intervenante espère que l'Assemblée générale, à l'instar de la Réunion de haut niveau sur la biodiversité, donnera son aval à l'accord, conclu en juin à Busan (République de Corée), sur la création de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

102. Puisque la gestion durable de la forêt conditionne la réduction des émissions de carbone et la possibilité d'un développement équitable à long terme, il conviendrait d'inclure les émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt dans un nouvel accord mondial en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En mai 2010, la Conférence d'Oslo sur le climat et les forêts a mis en place le Partenariat Redd-plus, que sont en train d'adopter 67 pays. Le Partenariat a pour objet de mettre sur pied des actions et des financements rapides, efficaces, transparents et coordonnés tandis que se poursuivent les négociations sur le financement à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. La Norvège s'emploiera à obtenir un accord sur REDD-plus à Cancún.

103. En raison des changements climatiques, de l'urbanisation dans des zones sujettes aux catastrophes et de la destruction de mécanismes naturels d'adaptation, il faut s'attendre à une plus grande fréquence des catastrophes naturelles dans les années à venir. En conséquence, dans toute initiative en faveur du développement durable, les mesures d'adaptation aux changements climatiques devraient être rattachées à la prévention des catastrophes. Bien que les recherches sur les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles aient permis de prédire où et quand se produira le prochain événement, il y a encore un hiatus entre ces connaissances et ce qui est réellement fait pour atténuer les incidences de ces catastrophes. Si l'on veut sauver des vies, il faut impérativement renforcer les capacités en matière de

prévention et de réaction dans les pays et les régions les plus touchés par de tels événements. Enfin, resserrer les liens entre les programmes pour le développement et pour l'environnement garantirait le succès de la Conférence à Rio de Janeiro 20 ans après.

104. **M. Borg** (Malte) dit que, en qualité de membre de l'Union européenne et des Nations Unies, Malte soutient les initiatives nationales, régionales et internationales en faveur de la défense de l'environnement et du développement durable. En effet, les questions inscrites à l'ordre du jour portant sur le droit de la mer et la sauvegarde du climat pour les générations présentes et futures ont été présentées par Malte. Malte a également œuvré pour que la communauté internationale aide les pays vulnérables, en particulier les petits États insulaires, à combattre les effets pernicioeux des changements climatiques. Par exemple, Malte a promis solennellement de contribuer de façon notable au programme de financement rapide adopté à la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques et a pris des engagements spécifiques pour l'atténuation et l'adaptation; la semaine précédente, Malte est devenue partie à l'annexe I de la Convention. Au niveau régional, elle s'est associée à l'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques et, avec la Suisse, soutient le projet Climate Change Diplomacy mis en place par DiploFoundation, et concentre ses efforts sur la sensibilisation des diplomates et des dirigeants des petits États et des États en développement aux problèmes liés aux changements climatiques.

*La séance est levée à 18 h 15.*